

# NOUVELLES CONSIGNES DE TRI



**Le TRI PLUS SIMPLE !**

**TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS**  
dans le bac ou la colonne **JAUNE !**



**Les interdits, à déposer en déchetterie**



Pour toute information :

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/0-dechet-0-gaspillage/>

ou contactez les services de Hautes Terres Communauté au :

**04 71 20 22 62**

## LAVEISSIERE BOURG 2

## De nouveaux emplacements de Bacs



- Hautes Terres Communauté a entamé une démarche d'optimisation des tournées afin d'améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

**L'objectif est simple :** Réduire le temps de collecte tout en garantissant le service aux usagers.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, nous avons constaté des problèmes disparates d'un secteur à l'autre :

- Absence de bacs roulants collectifs
- Dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique.
- Nombre de bacs inappropriés

Ces différentes pratiques constituent un risque sanitaire et ne permettent pas d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions et provoquent des nuisances sur la voie publique.

- Ainsi, conjointement avec la commune de Laveissière, Hautes Terres Communauté procède à **une nouvelle organisation** :

- Mise en place ou déplacement de bacs roulants
- Création de points de regroupement
- Rajouts ou suppression de bacs



Dorénavant dans votre commune, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer uniquement dans les bacs mis à disposition par Hautes Terres Communauté.

Vous trouverez à l'intérieur un plan d'implantation des points de collecte vous concernant.

Votre point de collecte peut être légèrement déplacé en cas d'aménagement au sol particulier (dalle béton, empiérement, etc...).

# Dans votre commune, vous retrouverez 6 points de collecte.

